

Intitulé de l'UE	Complément de formation en ce compris la valorisation de l'engagement étudiant
Section(s)	- (1 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Line MARTROYE	24	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Complément de formation - Partie 3	24h	Adèle ESPION Line MARTROYE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Complément de formation - Partie 3 : 24h d'AIP

Langue d'enseignement
Complément de formation - Partie 3 : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable
Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> Découvrir, expérimenter et appliquer différentes techniques, outils applicables dans l'éducation spécialisée.

Contenu de l'AA Complément de formation - Partie 3

Ateliers développant des techniques et des outils concernant les thèmes suivants:

- créativité artistique (éducation plastique, théâtrale, musicale, techniques de cirque...)
- techniques sportives (sports adaptés, yoga,...)
- langue des signes

Méthodes d'enseignement

Complément de formation - Partie 3 : approche interactive, approche par situation problème, activités pédagogiques extérieures

Supports

Complément de formation - Partie 3 :

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Complément de formation - Partie 3 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Complément de formation - Partie 3 :

- Présence obligatoire (les 24 heures doivent être prestées même si vous avec un CM)
- Présentation de vos ateliers devant les institutions le vendredi

Toute(s) absence(s) justifiée(s) ou non de plus d'un jour à la semaine du complément de formation entraînera un absent (A) à toute l'activité d'apprentissage

Selon les articles 138 du décret du 17 novembre mais aussi 9.1 de notre règlement des études qui précise que: " par exception, les évaluations de certaines activités peuvent n'être organisées qu'une seule fois sur une période regroupant 3 quadrimestres successifs."

Une **épreuve unique** sera proposée durant l'année académique pas de possibilité de récupération en seconde session.

Le règlement précise, en outre, que l'étudiant doit prendre régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage, aux valves électroniques ainsi que sur leur adresse e-mail HEH (Article 6)

Une épreuve compensatoire exceptionnelle (sous forme de stage de 24 heures, validé par les responsables de l'UE) sera mise en place à la demande de l'étudiant uniquement. Celui-ci prendra contact au plus tard 1 mois après la fin de la semaine organisée au sein de l'école(par mail auprès des responsables de l'UE) à la condition qu'il soit en ordre de justificatifs pour ses absences lors de ladite semaine obligatoire.

Année académique : 2024 - 2025